

Conférence sur le Droit de la Mer, conférence qui aura lieu à Santiago, Chili en 1974.

Nous continuerons évidemment à accorder une haute priorité à nos efforts dans le domaine du désarmement, particulièrement en ce qui a trait à des projets aussi importants que l'interdiction totale des essais nucléaires et l'examen d'une interdiction de la fabrication d'armes chimiques.

Le Canada a fait quelques propositions en ce qui a trait à l'orientation et le contrôle des opérations pour le maintien de la paix autorisées par le Conseil de Sécurité, propositions qui seront, nous l'espérons, discutées au début de l'année prochaine par le Comité spécial sur les Opérations du Maintien de la paix.

Q. La coopération avec le Tiers-Monde a constitué un de nos principaux objectifs depuis quelques années. Y a-t-il lieu de se réjouir des résultats obtenus?

R. Nous ne pouvons nous réjouir des résultats de nos efforts de coopération avec les pays en voie de développement tant que l'écart entre leur prospérité et la nôtre ne diminuera pas. Leur dettes, leur faible participation au commerce mondial et les autres immenses problèmes auxquels ils font face ne suscitent pas l'optimisme. Toutefois, l'ampleur de ces problèmes ne doit pas nous décourager. À ces pays revient la responsabilité première de leur propre développement, mais, l'année dernière, nous avons pris certaines mesures importantes à long terme. Face au problème de la dette extérieure et aux besoins de technologie avancée du Tiers-Monde, notre programme d'aide continue à augmenter. Nous avons l'intention de ratifier le nouvel accord sur le cacao conclu cette année. S'il entre en vigueur, il est fort possible que les revenus des pays producteurs deviennent plus stables.

L'année dernière le Canada a pris des mesures concernant les accords d'assurance-investissement et les accords commerciaux avec ces pays. La loi sur le système douanier préférentiel en faveur des pays en voie de développement introduite lors de la dernière session sera réintroduite lors de la prochaine session.

Q. Même si nous avons maintenant un observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains et que nous sommes devenus membres de la Banque interaméricaine de développement, nos rapports avec l'Amérique latine ne semblent pas progresser au même rythme qu'ailleurs. À quoi faut-il attribuer cet état de chose?

R. Je crois qu'il est inexact d'affirmer que nos relations avec l'Amérique latine n'ont pas évolué au même rythme que nos relations avec les autres régions du monde.

D'abord, sur le plan de nos relations bilatérales l'une des premières mesures prises à la suite de notre décision, en 1970, de donner une orientation plus valable à notre politique extérieure, a été l'établissement, sous les auspices de l'Agence canadienne de développement international, d'un programme d'aide technique à l'Amérique latine, axé sur l'agriculture, l'éducation et le développement communautaire; cette aide dépassera bientôt le niveau actuel d'une dizaine de millions de dollars.

Puis, sur le plan multilatéral, nous avons renforcé notre participation aux activités des institutions et des agences inter-américaines. Le printemps dernier, le Canada nommait un observateur permanent auprès de l'Organisation des États américains.. Le 3 mai, le Canada devenait membre régulier de la Banque inter-américaine de développement et y souscrivait un capital de \$100 million sur